



Assemblée Générale Ordinaire 2024 La Gaule Razelaude

Samedi 25 janvier 2025



Ordre du jour

1- Bilan 2024

- *Bilan financier*
- *Point sur la vente des cartes de pêche*
- *les actions réalisées en 2024*

2- Les actions 2025

- *Les nouveautés de 2025*
- *Les lâchers*
- *Actions diverses et points divers*
 - *Entretien avant ouverture, Journée été ...*



BILAN 2024



Le bureau

- **Extrait courrier reçu du président de la fédération 87 l'année dernière:**
- *Dans le cadre de vérifications administratives demandées par notre conseil d'administration et les services de l'Etat, il apparaît à nouveau que certains administrateurs d'AAPPMA n'ont pas encore pris leur carte de pêche.*
- *Je vous rappelle que l'adhésion à une AAPPMA est une condition centrale et obligatoire pour participer légitimement aux travaux des conseils d'administration dans le cadre des missions qui nous sont confiées.*
- *Par conséquent et le cas échéant, je vous saurai gré de vérifier que les personnes de votre conseil d'administration sont à jour de leur cotisation.*
- *Pour rappel, l'article 8 des statuts précise :*
 - *« L'association est gérée par un conseil d'administration dont le nombre de membres ne peut être inférieur à sept ni supérieur à quinze membres ... ».*
- *L'article 10 précise :*
 - *« Tout membre actif peut être candidat au conseil d'administration sous réserve d'avoir acquitté la cotisation de l'année en cours et de l'année précédente... ».*



Le conseil d'administration

HENAUX Pascal
Président

NOLOT Patrick
Vice-Président

RIVET Philippe
Vice-Président

LOTHE Patrice
Secrétaire

RODIER David
Trésorier

LAJOIE Philippe
Membre

AUDRAN Yann
Membre

MANDON
Jean-Paul
Membre

DAUBIGNE Lucas
Membre

GUIBON Gérard
Membre

**Clément
BORDET**
Membre

LEROY Olivier
*Commissaire aux
comptes*

COULAUD DUTHEIL
Jacky
*Commissaire aux
comptes*

- Vérification que chaque membre répond aux conditions requises
- MANDON Jean-Paul ne remplit plus les conditions pour continuer à être au sein du bureau
- Et malheureusement Gérard GUIBON qui nous a quitté



Le bureau

MANDON Jean-paul (2xn6qz)

Statut de l'adhérent



N° adhérent : 2xn6qz
Nom de l'adhérent : MANDON Jean-paul
Âge : 68 ans (11/04/1956)
Email :
Adresse : 2 Rue de la Côte 87640 RAZÈS

Type de compte : Compte principal
Date inscription : 07/03/2015
Dernière visite : -
Dernière mise à jour : 10/03/2023
Compte activé :

J'accepte de recevoir les informations et les offres des partenaires des structures associatives de pêche

Informations

Commandes

Cartes de pêche

Abonnement Mailing

N° de carte	Produit	Pêcheur	Période de validité	Délivrée par	Association de pêche	Réciproc.	Prix	Impr. carte	Nbr impr. possible	Nbr impr. restante	Total impr.	Réactivation	Etat
w2xn6qz009	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	Jean-paul MANDON	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Revendeur	FD87 - AAPPMA Razès 'La Gaule Razelaude'		105€		11	10	1		Expiré
w2xn6qz008	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2022	Jean-paul MANDON	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Revendeur	FD87 - AAPPMA Razès 'La Gaule Razelaude'		100€		10	9	1		Expiré
w2xn6qz007	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2021	Jean-paul MANDON	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Revendeur	FD87 - AAPPMA Razès 'La Gaule Razelaude'		100€		10	9	1		Expiré



Le conseil d'administration

HENAUX Pascal
Président

NOLOT Patrick
Vice-Président

RIVET Philippe
Vice-Président

LOTHE Patrice
Secrétaire

RODIER David
Trésorier

LAJOIE Philippe
Membre

AUDRAN Yann
Membre

JARREAU Yves
Membre

DAUBIGNE Lucas
Membre

BORDET Clément
Membre

LEROY Olivier
*Commissaire aux
comptes*

COULAUD DUTHEIL
Jacky
*Commissaire aux
comptes*

- Après vote lors de l'assemblée générale extraordinaire : Yves JARREAU est élu à l'unanimité au sein du conseil d'administration de l'AAPPMA



Bilan financier 2024

Compte courant Crédit Agricole	
Au 31/12/2023 :	4 064,72 €
Au 31/12/2024 :	3 363,34 €

Recettes en 2024		
Cartes de pêche	solde vente cartes de pêche 2023	206,00 €
	vente cartes de pêche 2024	985,90€
Subventions	subvention communale Razès	1 000,00 €
	subvention communale Saint Léger la Montagne	60,00 €
	subvention crédit agricole	0 €
Aides fédération	participation fédération achat tronçonneuse	873,60 €
Produit financier	intérêts Ps Ambazac	0,93 €
TOTAL		3 126,43 €

Dépenses en 2024		
Empoissonnements	4 lâchers truites portion	1 449,00 €
	lâcher truitelles automne	401,50 €
	Boîtes Vibert (2 reprises)	642,00 €
Travaux	achat Tronçonneuse	1 092,00 €
Assurance	assurance responsabilité civile	50,00 €
Autres dépenses	assemblée générale	70,57 €
	Casse-croûte nettoyage Couze	91,90 €
	Huile et essence tronçonneuse	30,74 €
TOTAL		3 827,81 €



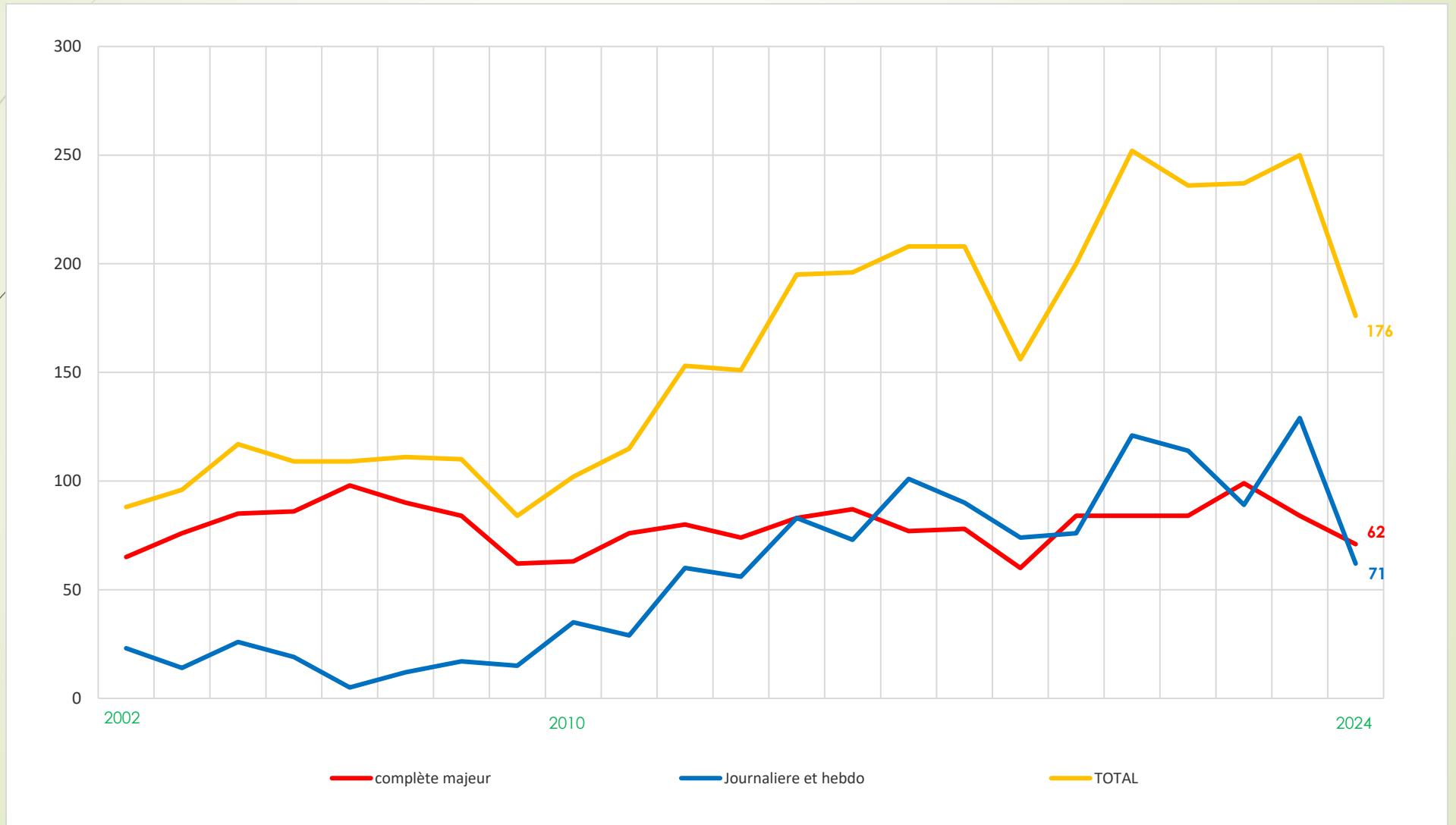
Vente de cartes de pêche

➡ Evolution des ventes de cartes de pêche depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 / 2024	
Carte interfédérale personne majeure	79	78	82	96	81	67	-14	-17%
Carte personne majeure	4	4	1	2	1	3	+2	+200%
Carte personne majeure - offre d'automne	1	2	1	1	2	1	-1	-50%
Sous total des cartes personnes majeures	84	84	84	99	84	71	-13	-15%
Carte découverte femme	1	6	4	5	5	4	-1	-20%
Carte personne mineure	10	15	11	13	12	17	+5	42%
Carte découverte - 12 ans	29	26	23	31	20	22	+2	10%
Carte hebdomadaire	10	19	11	16	14	10	-4	-29%
Carte journalière	67	102	103	73	115	52	-63	-55%
Total cartes de pêche	201	252	236	237	250	176	-74	-30%
Option Club Halieutique Interdépartemental	1	3	2	0	0	0	0	
Total cartes de pêche + option	202	255	238	237	250	176	-74	-30%

La forte diminution des cartes de pêches journalières et à mettre en corrélation avec les printemps pluvieux que nous avons connu en Limousin.

Evolutions de vente des cartes





Le prix de la carte devient-elle dissuasive ?

Année	Prix de la carte (en €)	% d'augmentation
2014	90	
2015	95	5.6
2016	95	0.0
2017	95	0.0
2018	96	1.1
2019	96	0.0
2020	100	4.2
2021	100	0.0
2022	100	0.0
2023	105	5.0
2024	110	4.8
2025	112	1.8

- Le prix de la carte de pêche est passé de 90 € en 2014 à 112 € en 2025, soit une augmentation de **+24,4%** sur la même période.



Principales évolutions par AAPPMA

Association	Carte interfé	Carte inter	Delta	Evolution
AAPPMA VIENNE ET BRIANCE	162	91	-71,00	-44%
AAPPMA MARVAL - PENSOL - LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	38	26	-12,00	-32%
AAPPMA LA JONCHÈRE	35	25	-10,00	-29%
AAPPMA THIAT	29	21	-8,00	-28%
AAPPMA LIGOURE-BRIANCE	102	76	-26,00	-25%
AAPPMA VEYRAC "LA HAUTE GLANE"	74	58	-16,00	-22%
AAPPMA SAINT-SULPICE LES FEUILLES	51	40	-11,00	-22%
AAPPMA COMPREIGNAC	53	42	-11,00	-21%
AAPPMA SAINT-PRIEST-TAURION	102	82	-20,00	-20%
AAPPMA LIMOGES "BEAUBLANC"	208	170	-38,00	-18%
AAPPMA RAZÈS "LA GAULE RAZELAUDE"	81	67	-14,00	-17%
AAPPMA CHÂLUS	84	70	-14,00	-17%
AAPPMA LINARDS "LA TRUITE LINARDAISE"	26	22	-4,00	-15%
AAPPMA SAINT-LÉONARD DE NOBLAT	176	154	-22,00	-13%
AAPPMA SAINT-BONNET DE BELLAC	17	15	-2,00	-12%
AAPPMA SAINT PAUL "LA ROSELLE"	76	68	-8,00	-11%
AAPPMA SAINT JUNIEN "ALLIANCE HALIEUTIQUE DE SAINT JUNIEN"	495	444	-51,00	-10%
AAPPMA RILHAC-RANCON "LE GARDON"	120	108	-12,00	-10%
AAPPMA LE DORAT	86	80	-6,00	-7%
AAPPMA LADIGNAC LE LONG	44	41	-3,00	-7%
AAPPMA LA TARDOIRE	81	76	-5,00	-6%
AAPPMA ARNAC LA POSTE "LE GLEVERT"	18	17	-1,00	-6%
AAPPMA LIMOGES "LA TRUITE-MONTMAILLER"	706	672	-34,00	-5%
AAPPMA FROMENTAL	21	20	-1,00	-5%
AAPPMA SAUVIAT SUR VIGE	45	43	-2,00	-4%
AAPPMA SAINT-GERMAIN LES BELLES "LA TRUITE DE LA BRIANCE"	66	64	-2,00	-3%
AAPPMA SAINT-YRIEIX LA PERCHE "LA GAULE ARÉDIENNE"	233	229	-4,00	-2%
AAPPMA BELLAC "CONFLUENCE VINCOU GARTEMPE"	201	198	-3,00	-1%

Notre AAPPMA n'est pas la seule à connaître une baisse de vente de cartes sur 2024

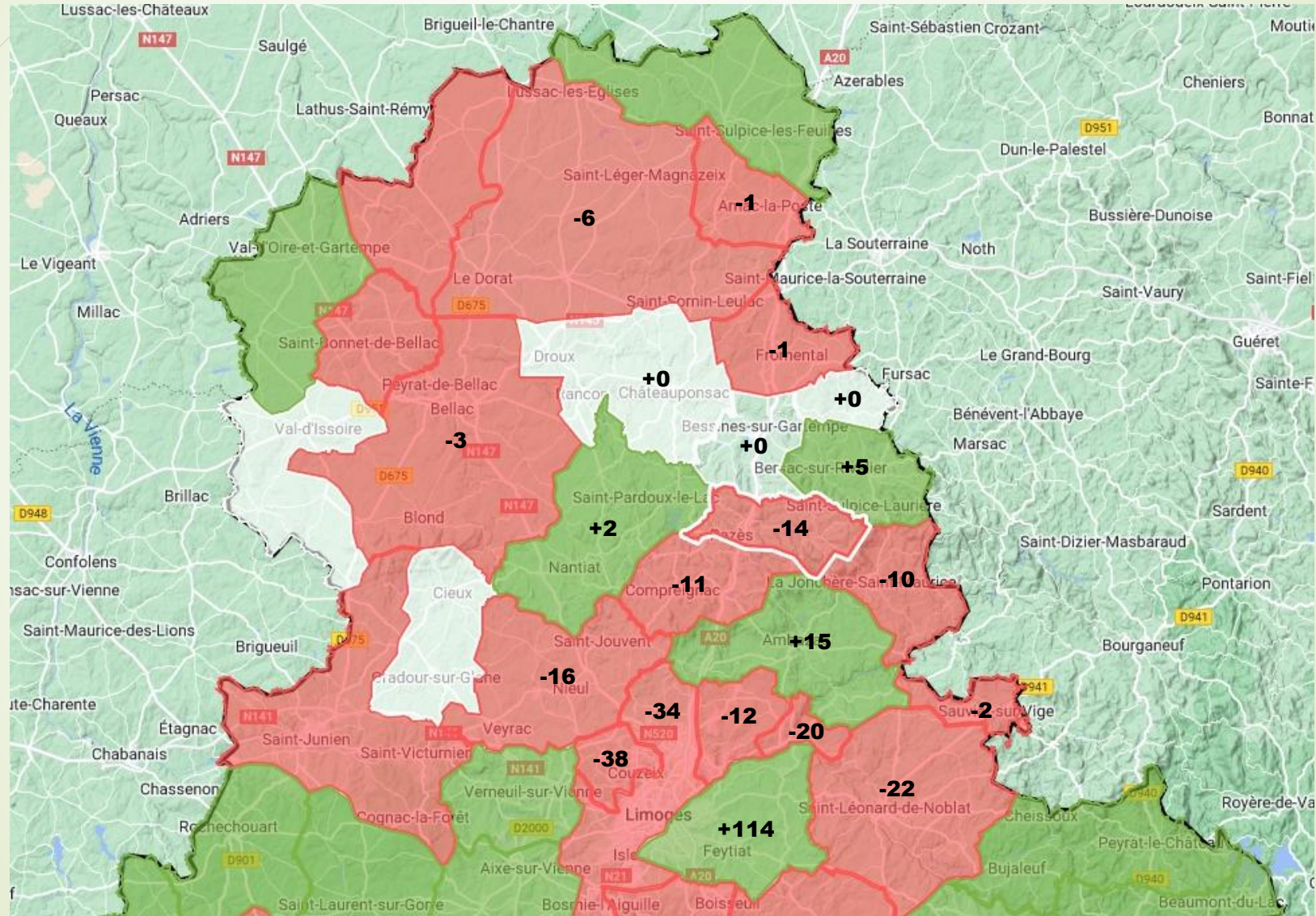


Principales évolutions par AAPPMA

AAPPMA ROCHECHOUART "LA TRUITE ROCHECHOUARTAISE"	139	142	3,00	2%
AAPPMA VERNEUIL SUR VIENNE	76	78	2,00	3%
AAPPMA ROUSSAC "COUZE ET VINCOU"	51	53	2,00	4%
AAPPMA EYMOUTIERS "LA PELAUDE"	193	201	8,00	4%
AAPPMA SAINT-MATHIEU	82	86	4,00	5%
AAPPMA AIXE SUR VIENNE "LES PÊCHEURS AIXOIS"	194	209	15,00	8%
AAPPMA NEXON	60	66	6,00	10%
AAPPMA SAINT-SULPICE LAURIÈRE "LE RIVALIER"	46	51	5,00	11%
AAPPMA BUJALEUF / PEYRAT "LA MAULDE"	258	288	30,00	12%
AAPPMA AMBAZAC "LA TRUITE D'AMBAZAC"	106	121	15,00	14%
AAPPMA BUSSIÈRE-POITEVINE	21	24	3,00	14%
AAPPMA SAINT-LAURENT SUR GORRE "LA GAULE LAURENTAISE"	70	81	11,00	16%
AAPPMA BUSSIÈRE-GALANT	34	40	6,00	18%
AAPPMA CHÂTEAU-CHERVIX	17	20	3,00	18%
AAPPMA LIMOGES "LES PONTICAUDS"	386	500	114,00	30%
AAPPMA CHÂTEAUNEUF LA FORÊT	72	99	27,00	38%

Certaines AAPPMA s'en sortent mieux : une vraie réflexion doit être engagée concernant la répartition plus équitable des cartes pêches prises au sein de magasins spécialisés sur l'agglomération de Limoges

Principales évolutions par AAPPMA



Relance ciblée des anciens adhérents ?

15

Actions à mettre en place pour enrayer le déclin

- Participation au forum des associations et organisation d'une bourse au matériel afin de l'offrir aux jeunes pêcheurs
- Tombola afin de faire gagner des cartes enfants lors de ce forum
- Relance ciblée des anciens adhérents
- Utilisation des moyens de communication communal pour la promotion de l'AAPPMA
- Proposition de créer un nouveau dépositaire au sein du Bar « Le Razès » avec des permanences des membres de l'AAPPMA les WE avant l'ouverture de la truite et du carnassier.



Actions 2024

Empoisonnement

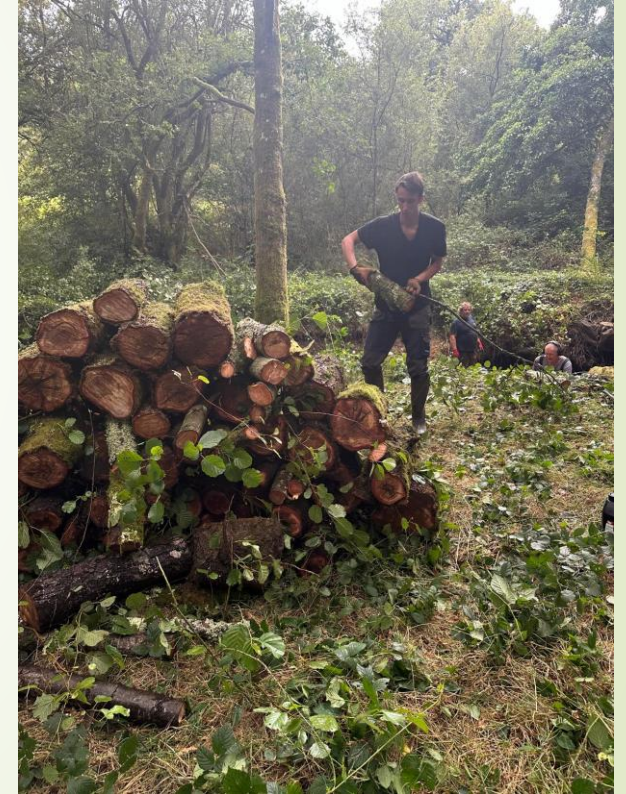
- 4 lâchers de 40 Kg de truites fario portion
 - Les 8 et 22 Mars
 - Les 5 et 19 avril
 - En aval du pont du Roudet
 - En aval du moulin galant secteur bois (camp des handicapés)
 - En amont du moulin de l'Age
 - En aval du pont du barrage du Mazeau.

- 401,50 € truitelles automne
- 642 € boîtes Vibert

Entretien de la rivière et investissement

- Avant l'ouverture : 2 mars
- Achat d'une tronçonneuse avec l'aide de la fédération
- Chantier de nettoyage de la Couze en août

Merci à vous pour votre engagement !





Actions 2025

Nouveautés 2025

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES 2025

2 parcours modifiés pour pêcher la carpe de nuit

L'offre de pêche évolue pour la pêche de la carpe de nuit en Haute-Vienne avec des parcours modifiés sur le lac de Fleix et le lac du Chauvan. Voir le détail des secteurs aux pages 18 à 21 du Guide et sur la carte interactive du site internet fédéral www.federation-peche87.com.

Nouveau plan d'eau et reclassement

La Fédération a dorénavant la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau communal de Mortemare, propriété de la mairie de Bonnac-la-Côte. Ce plan d'eau de 7 ha est classé en réglementation particulière et est ouvert à la pêche toute l'année. Le plan d'eau de La Jonchère (initialement classé en 1ère catégorie piscicole) est dorénavant ouvert à la pêche toute l'année (réglementation particulière, statut PVT). Voir le détail dans la réglementation et sur www.federation-peche87.com.



Téléchargez l'application gratuite PanneauPocket, mettez la Fédération en favoris et restez informé des actualités du réseau.



Pêcheurs : des sentinelles au service de la protection des milieux aquatiques

SENTINELLES DES COURS D'EAU

Les pêcheurs : des sentinelles au service de la protection des milieux aquatiques

Les pêcheurs, sentinelles des cours d'eau, sont souvent les premiers lanceurs d'alerte. Sécheresse, rupture d'écoulement, mortalité, pollution mais aussi braconnage ou dégradation diverse, toutes les informations observées sur le terrain sont essentielles.

C'est parce que les petits ruisseaux font les grandes rivières que nous avons besoin de chacun d'entre vous ! Nous sommes tous concernés. Pêcheurs, randonneurs, promeneurs, amoureux de la nature... partagez avec nous vos observations sur le terrain, ce geste écocitoyen permettra de contribuer à la préservation de nos milieux.

Toutes les informations reçues seront prises et relayées auprès des autorités compétentes.

Si vous êtes témoin de telles situations, contactez la Fédération au 05 55 06 34 77 (laissez un message sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture) ou par courriel à contact@federation-peche87.com.

N'hésitez pas à joindre des photos avec des indications précises qui nous seront très utiles (lieu, date, etc.).

MERCI





Actions 2025

Empoisonnement

- Combien de lâcher de truites fario : **4 lâchers de 40 kg de truites fario**
- A quelles dates : **Vendredi 7, Vendredi 21, Vendredi 4 avril, Vendredi 18 avril - Horaires à préciser**
- Lieux : **Le Mazeaud, Le moulin de l'Age, pont des handicapés, le Roudet**
- truitelles automne : Moratoire sur 2025 en attendant les résultats de l'inventaire piscicole
- Boîtes Vibert : Moratoire sur 2025 en attendant les résultats de l'inventaire piscicole
- Vairons : Moratoire sur 2025 en attendant les résultats de l'inventaire piscicole
- Goujons : Moratoire sur 2025 en attendant les résultats de l'inventaire piscicole

Entretien de la rivière et investissements

- Avant l'ouverture : **22 février – Moulin de l'Age et aval Roudet**
- Investissements : Oui EPI, consommables : chaînes de tronçonneuses et treuil à cable
- Chantier de nettoyage d'été : A préciser en fonction de l'hiver
- Chantier d'automne : A préciser suite au diagnostic piscicole de la Fédération

Prochaine assemblée générale ordinaire le 24 janvier 2026



Merci de votre attention